

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

La végétalisation de l'espace public ne relève plus uniquement de l'agrément. Devenue une **mesure phare de la réappropriation des territoires de vie par les citoyens**, elle répond aux nouveaux impératifs **d'écologie**, d'amélioration du **cadre de vie et du mieux-vivre ensemble**.

Encadrées par l'autorité communale et parfois initiées par des citoyens, de nombreuses initiatives fleurissent autour d'opérations de **désimperméabilisation puis de végétalisation** d'espaces autrefois bitumés. Ainsi des **parkings**, des **places**, des portions de **trottoirs**, des **terres pleins routiers**, etc, autrefois bitumés, **redeviennent des espaces d'accueil pour la biodiversité** et participent à l'amélioration du cadre de vie de la commune.

### LES + POUR VOTRE COMMUNE

- Une amélioration significative du **cadre de vie** des habitants et de **l'attractivité du territoire**.
- Une action bénéfique à l'amélioration de la **santé mentale et physique des habitants** (augmentation du bien-être et de la pratique d'une activité physique, réduction de la pollution de l'air, etc.)
- Une **optimisation du système d'assainissement** en réduisant l'apport en eaux pluviales (diminution du volume d'eau dans la station d'épuration, en particulier pour les réseaux unitaires)
- Une participation à la **réduction des îlots de chaleur urbains** (ICU).
- Un support de **sensibilisation** des habitants et usagers aux enjeux de la **nature en milieu urbain**.

### LES + POUR LA BIODIVERSITÉ

- Un développement de **nouveaux milieux/habitats favorables à l'accueil d'espèces sauvages** (faune du sol, insectes, oiseaux).
- Une création d'espaces relais permettant de garantir le déplacement de certaines espèces et de participer à la **restauration de la trame verte** du territoire.
- Une **diversification des strates végétales** (herbacée, arbustive, arborée), au sein de la commune, qui favorise la présence d'espèces plus nombreuses et variées.
- Une amélioration de la qualité des **sols** en les rendant **vivants** et leur permettant ainsi de participer à l'infiltration et l'épuration des eaux pluviales.

### COMMENT S'ENGAGER ?

1. **Réaliser un diagnostic** des secteurs à fort potentiel de désimperméabilisation, si possible avec les usagers de l'espace public (ex : utiliser la méthode du "diagnostic en marchant").
2. **Vérifier la faisabilité technique** (présence de réseaux, sols pollués, etc.) d'une remise en pleine terre de chaque espace ciblé.
3. **Lancer une concertation et impliquer les associations** de quartiers, les citoyens, etc. pour construire les projets de plantation et surtout réfléchir à leur future gestion, gage de pérennité du projet.
4. **Engager la phase de conception** (gestion de l'accès à l'eau, choix des matériaux et des végétaux) puis réaliser les **travaux** en favorisant les **chantiers participatifs**.
5. **Gérer en régie** l'entretien des espaces ou **superviser** la gestion confiée à des tiers (associations, collectifs citoyens, etc.).